

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 3 juillet 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 6
Présents : 16
Pouvoirs : 5
Votants : 21

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Nadezda BONNIEU, Geneviève AMEN, Catherine MOSKALYK, Janine BARENS.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Christian NOCAUDIE, Stéphane AYMARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Alexia CAILLOUX, à Madame Claudine HAUSER,
Madame Catherine FARRENQ à Madame Baya ALGAY,
Monsieur Christophe SENTOLL à Madame DUPUY,
Madame Serge SERIEYS à Monsieur Pascal BUGIS,
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES.

Était excusé :

Monsieur Bernard AUDOURENC.

Était absent :

Monsieur Vincent COLOM

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise

REÇU EN PREFECTURE

le 21/07/2023

Application agréée E-legalite.com

5. MARCHE DE FOURNITURE ELECTRICITE – DENONCIATION DE L'ACCORD CADRE INTER-ORGANISMES 2023/2026 ET NOUVEAU MARCHE

Par délibération du 7 septembre 2022, le Conseil d'Administration validait un accord cadre de fournitures d'électricité alimentant les parties communes du parc de l'OPH, sur une période de 2023 à 2026.

Un groupement de commande inter-organismes composé de 9 bailleurs avait été constitué pour lancer la consultation, dont le bailleur Les Chalets, avait été désigné coordonnateur. Le premier marché subséquent attribué à EDF, arrive à son terme au 31/12/2023.

Or, le coordonnateur Les Chalets, suivi d'un nombre majoritaire de membres, ont fait connaître leur souhait de ne pas relancer de marché subséquent et de se retirer du groupement.

Par courrier du 31 mai 2023, l'Office a pris acte de la résiliation de l'accord cadre. Un avenant a été signé le 1^{er} juin 2023 portant résiliation de cet accord cadre.

Face à l'urgence d'assurer la fourniture en électricité pour le 1^{er} janvier 2024, l'Office va lancer une procédure d'appel d'offres pour son compte. Ce nouvel accord cadre va être établi en partenariat avec la SA PATRIMOINE, qui a déjà relancé un marché auquel l'Office ne peut se rattacher. La consultation sera lancée pour un marché de quatre années (2024-2027) qui comportera deux marchés subséquents de deux années chacun.

Dans ce cadre, l'Office se fait assister d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage technique, le cabinet MTAIR, spécialisé dans l'énergie, pour un coût de 5.400 euros TTC.

Une commission d'appel d'offre devra se réunir pour valider le choix du prestataire et le premier marché subséquent.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De prendre acte de la résiliation de l'accord cadre inter-organisme,
- D'autoriser l'Office à passer un marché sous forme d'accord cadre pour la période 2024/2027 comportant deux marchés subséquents de deux ans,
- D'autoriser le Directeur général à signer les pièces du marché relatives à cet achat groupé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la résiliation de l'accord cadre inter-organisme,
- Autorise l'Office à passer un marché sous forme d'accord cadre pour la période 2024/2027 comportant deux marchés subséquents de deux ans,
- Autorise le Directeur Général à signer les pièces du marché relatives à cet achat groupé.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 3 juillet 2023.
Le Président,
Pascal BUGIS

